



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-58 du 29 mai 2024

OBJET : Attribution des Subventions aux associations pour l'année 2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p>
<p>Présents et représentés : 32</p>	<p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u> M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p>
<p>Absent(s) excusé(s) : 1</p>	<p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u> Mme JANIN par Mme TOHON, Mme CAZER par Mme COMTE, M. GOURTAY par M. LE STER, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET</p>
<p>Date de la convocation : 23 mai 2024</p>	<p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u> M. LANSADE</p>

M. JARNOUX est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-58 du 29 mai 2024

OBJET : Attribution des Subventions aux associations pour l'année 2024

La ville d'Arpajon bénéficie d'un riche tissu associatif soutenu par la municipalité. Ce soutien se traduit concrètement par une politique de subventions, de mise à disposition de locaux, d'un service d'information et d'accompagnement aux associations avec un soutien en termes de logistique et de communication.

La municipalité d'Arpajon souhaite soutenir et renforcer son soutien aux associations en les subventionnant selon des critères d'analyse permettant d'objectiver et de valoriser l'action associative menée dans la ville, auprès des Arpajonnais, dans un souci de transparence et d'équité.

Faisant suite aux propositions de la commission Sport, Vie associative et centre socioculturel qui s'est réunie le 25 mars 2024, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer aux différentes associations le versement de subventions au titre de l'année 2024, tel que présenté dans la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses article 9-1 et suivants,

VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confirmant le respect des principes de la République,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

CONSIDÉRANT que la vie associative contribue à l'animation de la ville, au développement des solidarités et du lien social entre les générations et les arpajonnais,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de soutenir la vie associative et d'encourager les initiatives citoyennes, éducatives et solidaires,

VU l'avis de la commission vie associative du 14 mai 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le versement des subventions aux associations selon la répartition détaillée présentée ci-après :

35	Resto et Relais du cœur	Solidarité	500€	0€	500€
36	Rugby XV	Sport	4200€	0€	4200€
37	Scouts et guides de France	Loisirs Culture	350€	0€	350€
38	Secours populaire	Solidarité	500€	0€	500€
39	Société de tir de l'Arpajonnais	Sport	550€	0€	550€
40	Société musicale d'Arpajon	Loisirs Culture	4000€	0€	4000€
41	Solidarité nouvelle pour le logement	Solidarité	300€	0€	300€
42	T and C Country	Sport	250€	0€	250€
43	Tennis Club d'Arpajon	Sport	1200€	0€	1200€
44	UTL-Essonnes	Loisirs Culture	1700€	0€	1700€
45	Vélo club Arpajon	Sport	2000€	500€	2500€
46	Vie libre	Solidarité	125€	0€	125€
47	Z'dance Fitness	Sport	400€	400€	800€
	Total				71 735€

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au BP 2024 chapitre 65.

DECIDE que le versement de l'intégralité de la subvention exceptionnelle sera effectué après la réception d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action (présentation de factures acquittées). Aucun versement ne sera effectué si l'action n'est pas menée sur l'année 2024. Dans le cas où l'action est bien menée en 2024 mais que la justification financière présente une somme inférieure à celle prévue, la somme versée sera équivalente au réel dépensé. Si l'action est menée directement par des bénévoles non rémunérés, une attestation sur l'honneur précisant le nombre d'heures de bénévolat pourra être présentée.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 4 ne prenant pas part au vote (Mme COMTE, M. LE STER, Mme CAZER, M. GOURTAY)

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télerecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD.

	ASSOCIATION	DOMAINE	SUBVENTION ANNUELLE 2024	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	TOTAL SUBVENTION 2024
1	AFAE	Solidarité	200€	0€	200€
2	Amicale philatélique d'Arpajon	Loisirs Culture	220€	0€	220€
3	AMRA	Loisirs Culture	125€	0€	125€
4	API ART	Loisirs Culture	350€	0€	350€
5	Arpajon Freising	Loisirs Culture	3500€	500€	4000€
6	L'Arpajonnais Scrabble	Loisirs Culture	125€	0€	125€
7	Art et histoire du pays de Châtres	Loisirs Patrimoine	250€	250€	500€
8	Artistes du Vieux châtres	Loisirs Culture	220€	0€	220€
9	Ateliers 29	Loisirs Culture	3200€	1800€	5000€
10	Ateliers Arpajonnais	Loisirs Culture	250€	0€	250€
11	Athlétic club Arpajonnais	Sport	2000€	500€	2500€
12	Ateliers loisirs	Loisirs Culture	220€	0€	220€
13	Arpajon Vintage Motorcycle Club	Loisirs Culture	3000€	0€	3000€
14	Les bouchons d'amour	Solidarité	250€	0€	250€
15	Boxing club Arpajonnais	Sport	1200€	0€	1200€
16	CAPE91	Solidarité Enfance	200€	0€	200€
17	Club de l'amitié	Solidarité	220€	0€	220€
18	Club d'échecs de l'Arpajonnais	Loisirs Culture	800€	0€	800€
19	Club de modélisme ferroviaire arpajonnais	Loisirs Culture	250€	0€	250€
20	Comité des fêtes d'Arpajon	Loisirs Culture	3000€	0€	3000€
21	Compagnie Bleu Nomade	Loisirs Culture	125€	0€	125€
22	COMRA	Loisirs Patrimoine	300€	1700€	2000€
23	Croix Rouge Française de l'Arpajonnais	Santé	500€	200€	700€
24	Entraide scolaire amicale	Solidarité Enfance	220€	0€	220€
25	Epinoche du Val d'Orge	Environnement	300€	0€	300€
26	ESRA 9 sections	Sport	17000€	0€	17000€
27	France Alzheimer Essonne	Santé	800€	0€	800€
28	Foyer solidaire des Trois vallées	Solidarité	500€	0€	500€
29	Jeunes sapeurs-pompiers d'Arpajon	Sport	350€	0€	350€
30	Jouer sans tyché	Loisirs Culture	200€	0€	200€
31	Les amis d'llou	Solidarité	220€	0€	220€
32	Photo-club d'Arpajon	Loisirs Culture	700€	0€	700€
33	Rando Arpajon	Sport	715€	0€	715€
34	Racing Club Arpajonnais	Sport	8300€	0€	8300€